



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

traitements

Question écrite n° 73809

## Texte de la question

Mme Sylvie Tolmont interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la prise en charge des soins de pédicure-podologie, qui peuvent intervenir dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie. Les problèmes de pieds concernent un tiers des personnes de plus de 65 ans, et peuvent avoir un réel impact sur l'équilibre des seniors. Une étude menée en Australie en 2008 a indiqué que la prise en charge podologique permet une diminution des chutes de l'ordre de 30 %, améliorant l'équilibre des personnes âgées et favorisant ainsi leur autonomie. Il semble que la généralisation de cette pratique permette aux patients de gagner en qualité de vie. De plus, elle encouragerait le maintien à domicile des personnes en accompagnant l'autonomie, représentant des économies dans le domaine de la prise en charge des personnes âgées. En effet, il est à rappeler que l'économie réalisée pour une personne restant à domicile, par rapport à une hospitalisation, est de l'ordre de 80 %. Aussi, elle lui demande quelles sont les mesures qui sont mises en place, et celles qui peuvent être envisagées, afin que les personnes de plus de 65 ans soient incitées à consulter un pédicure-podologue.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Sylvie Tolmont](#)

**Circonscription :** Sarthe (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73809

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [10 février 2015](#), page 825

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)